



PEACEBUILDING FUND (PBF)

[Burundi]

ANNUAL PROJECT NARRATIVE PROGRESS REPORT

REPORT COVER PAGE

<p><i>Organisation des NU destinataire:</i> PNUD</p>	<p><i>PBF Priority Area (where applicable):</i> Justice et Droits de l'Homme</p>
<p><i>Project No. and Project Title:</i> BDI/C-4 Numéro ATLAS: 00062255 Appui aux consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice de transition au Burundi</p>	<p><i>Rapport No:</i> PBF/UNDP/BDI/C-4/02</p>
<p><i>Période couverte par le Rapport</i> 1 Janvier au 30 Avril 2010</p>	<p><i>Project Budget</i> Fonds PBF: \$1.437.958 Gouvernement Burundais: \$135.000 PNUD: \$240.000 Autriche: \$58.888</p>
<p><i>Liste des partenaires d'exécution:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• UNDP• Présidence de la République• OHCDH	<p><i>Couverture géographique du projet:</i> Couverture nationale</p>
<p><i>Abbreviations and acronyms</i> CPT: Comité de Pilotage Tripartite CPC : Comité de Pilotage Conjoint CTS : Comité Technique de Suivi BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi OHCDH: Office de Haut Commissaire aux Droits de l'Hommes</p>	<p><i>Durée du projet:</i> <u>Date du début du projet:</u><ul style="list-style-type: none">• Août 2008<u>Date de fin</u><ul style="list-style-type: none">• Août 2009<u>Date de fin révisée</u><ul style="list-style-type: none">• 31 Mars 2010<u>Révision budgétaires/Extension</u><ul style="list-style-type: none">• \$ 437.958 / 7mois</p>

I. But

I.1 Objectif et Résultats

L'objectif du projet est d'impliquer la population burundaise dans le processus de réconciliation nationale au Burundi en recueillant ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de justice de transition.

Le résultat attendu de ce projet est de s'assurer que les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de justice de transition sont recueillies à travers les consultations nationales et sont consignées dans un rapport largement diffusé.

I.2. Le lien avec le plan prioritaire de consolidation de la paix pour le Burundi

Le présent projet s'inscrit dans les priorités exprimées par le Burundi dans son plan prioritaire de consolidation de la paix notamment en ce qui concerne la réconciliation et la lutte contre l'impunité, tels que prévus par l'Accord d'Arusha (août 2000) pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Les politiques de réconciliation et de lutte contre l'impunité pour une société sortant d'un conflit ne seront effectives et viables que si elles ont été élaborées en consultation avec les populations auxquelles elles sont destinées, et ce n'est que de cette manière qu'elles seront comprises par elles, légitimes à leurs yeux et adaptées à la situation particulière du pays.

C'est pourquoi il est important, à travers les différents moyens et méthodes mis en œuvre lors de cette consultation, d'arriver à comprendre comment les populations perçoivent la vérité et la justice dans le processus de réconciliation et de lutte contre l'impunité, comment elles envisagent de faire face à leur passé douloureux, comment elles formulent leurs propositions pour asseoir une paix sociale durable.

Les vues recueillies lors de ces consultations doivent amener les populations à discerner l'essentiel qui devrait être pris en compte lors de la formulation des actes fondateurs des mécanismes de la justice de transition.

I.3. Acteurs principaux d'exécution

Les principaux partenaires d'exécution sont la Présidence de la République, le PNUD et l'Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme. Directeur National du projet, le Chef du Cabinet de la Présidence de la République co-préside les réunions du Comité Technique de Suivi et est coresponsable de la supervision générale, de la mise en œuvre du projet. Le PNUD est responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet. Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme fournit des services techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, en conformité avec le plan de travail proposé par le Comité de Pilotage Tripartite et approuvé par le Comité Technique de Suivi.

II. Resources

2.1 Resource financières:

Fonds PBF : Le budget initial du projet était de 1.000.000 USD, une révision budgétaire a été effectuée au mois de Septembre 2009 et a permis au projet de recevoir un montant de 437.958 USD avec une prolongation du projet de 7 mois ce qui fait que le budget s'élève à 1.437.958 USD.

PNUD : Un budget de 240.000 USD du fonds TRAC a été alloué à la rémunération du Conseiller Technique Principal.

2.2 Ressources Humains:

Initialement, le projet comptait 38 personnes mais avec la fin du contrat de l'expert international et la fin des contrats des assistants de terrain, le projet compte actuellement un personnel de 20 personnes dont 19 sont des nationaux ; 1 informaticien international et un expert international a été recruté pour les activités de clôture du projet. Ces 19 membres du personnel sont : la chargée de projet, deux chargés de rédaction, l'assistant administratif et financier, l'assistante administrative, 6 chauffeurs et un planton et 2 assistants de terrain qui ont été retenus pour le travail des consultations de la diaspora et 4 membres du CPT.

III Modalité d'exécution et de suivi

3.1 Modalité d'exécution

Le projet est exécuté suivant la modalité d'exécution directe DEX conformément aux règlements financiers, administratif et d'acquisition du PNUD. Selon cette modalité, le règlement financier, le PNUD est responsable de la gestion du projet, la fourniture des inputs et leur conversion en outputs.

Le Gouvernement, les Nations Unies et la société civile ont confié l'organisation de ces consultations nationales sur la justice de transition au Comité de Pilotage Tripartite parce qu'ils estiment que cela s'impose dans une société démocratique.

- **Le Comité de Pilotage Conjoint.** Le Comité de Pilotage Conjoint est chargé de: (1) examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; (2) approuver les projets présentés au Comité, et affecter les ressources requises ; (3) examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact.
- **Le Comité de Pilotage Tripartite :** Conformément aux dispositions de l'Accord cadre entre le Gouvernement de la République du Burundi et les Nations Unies établissant un Comité de Pilotage Tripartite chargé de l'organisation des consultations nationales qui est le garant de l'indépendance, de l'intégrité et de la crédibilité des consultations nationales sur la justice de transition, le Comité est responsable de la conception et de la mise en œuvre des consultations. Il assure également l'orientation

programmatique en vue de la réalisation des résultats du projet et des effets recherchés.

- **Le Comité Technique de Suivi :** Il est composé de membres du Comité de Pilotage Tripartite élargie aux partenaires clés y compris l'agence d'exécution. Il est Co-piloté par présidence de la République et l'Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme. Le projet en assure le secrétariat. Le Comité technique de suivi a comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre du projet, ainsi que l'approbation des plans de travail, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet.
- **Entité Nationale de tutelle :** La présidence de la République est l'entité nationale de tutelle du projet. Le Chef de cabinet civil de la présidence de la république est le Directeur national. Il co-préside le Comité Technique de suivi et est coresponsable de la supervision générale, de la mise en œuvre du projet. Il a aussi un rôle d'assurer que les intrants de la partie nationale sont mobilisés à temps et que la partie nationale a mis en place les conditions nécessaires à la réalisation du projet.
- **Agence Partenaire du système des Nations Unies :** Le projet est exécuté par le PNUD dans le cadre du Bureau Intégré des Nations Unies, avec l'appui technique du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme. Le PNUD est responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet. Le BINUB et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme fournissent des services techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, en conformité avec le plan de travail proposé par le Comité de Pilotage Tripartite et approuvé par le Comité Technique de Suivi. En ce qui concerne les ressources humaines, le recrutement a été exécuté par le PNUD. Le BINUB, l'Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme et le PNUD assurent conjointement le contrôle de la qualité dans la mise en œuvre et la gestion du projet.

3.2. Procédures d'acquisition

Les biens et service sont acquis en conformité avec les règlements du PNUD relatifs aux acquisitions. Le centre Intégré des Nations Unies (CISNU) organise les comités d'évaluation des appels d'offres et gère les comités conjoints de contrats locaux auxquels les acquisitions d'un montant allant de 30.000 à 100.000 USD sont référées.

3.3. Modalité de suivi

Le suivi et évaluation du projet sont faits à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

- Par le PNUD / l'unité de gestion du projet, qui est responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui est responsable auprès du comité de pilotage pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par l'unité de gestion ;

- Par le Comité de Pilotage Conjoint, qui est responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

IV Résultats

Les résultats atteints pendant la période en marge se résument sur les points suivants :

1. Recrutement d'un expert international pour la clôture des activités au 31 Mars 2010 après la fin du contrat du CTP ;
2. Finalisation de la saisie et la mise en commun des données recueillies au cours des consultations;
3. Les consultations de la diaspora burundaise ont été effectuées;
4. Un rapport rédigé en Français et en Kirundi exprimant les vues de la population burundaise sur les modalités de la mise en place des mécanismes de justice de transition a été remis au Président de la République du Burundi et au Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi au début du mois de mai 2010. Ce rapport sera diffusé dans tout le pays, et servira pour guider les négociations sur la mise en place des mécanismes de justice de transition.
5. La clôture opérationnelle du projet a eu lieu le 30/4/2010